



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 90881

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les mesures mises en place pour lutter contre l'ESB. Aujourd'hui, leur succès est tel que le taux des bêtes atteintes est quasi nul (0,0013 %). Aussi, les professionnels des métiers de la viande demandent un assouplissement des règles européennes en vigueur afin d'exclure la colonne vertébrale des gros bovins de la liste des matériaux à risques spécifiés (MRS). De même, suite aux assouplissements de la réglementation relative à la gestion des sous-produits carnés en France, assouplissements qui ont permis de diversifier les possibilités de valorisation de ces sous-produits, notamment ceux collectés dans les boucheries artisanales, les artisans bouchers demandent aux industriels des coproduits animaux une baisse des tarifs de la collecte dans les boucheries artisanales. C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90881

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11269

Question retirée le : 26 octobre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)